

Direction Finances - Programmation

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION DE CREATION D'UNE
REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE LOCATIONS
ET PRESTATIONS ANNEXES DES SALLES DE L'ESPACE JEAN MONNET

Vu la décision n° 2017-96 du 10 février 2017 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de locations et prestations annexes des salles de l'Espace Jean Monnet,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC 2020-168 en date du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 octobre 2022,

DECIDE

Article 1 :

L'article 4 de la décision n° 2017-96 est modifié comme suit à compter du 1^{er} novembre 2022 :

La régie encaisse les produits suivants :

- Droits liés à des locations de salles et forfaits techniques (entretien, nettoyage), de l'espace Jean Monnet
- Cautions

Article 2 :

Les autres articles de la décision n° 2017-96 demeurent inchangés

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Davézieux, le 9 novembre 2022

Président

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le : 09/11/22

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220822-37165-AR-1-1

Le trésorier principal

Jean-Claude RANC
Chef du service comptable
Responsable du SGC d'Annonay

Jean-Claude RANC